

Compte-rendu du conseil d'administration

Du 13 décembre 2024

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Anne Gérard, DRAC Pays de la Loire

Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne, *pouvoir de Cécile Duret-Masurel*

Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire,

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Benoît Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, *pouvoir de Baptiste Brun*

Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents

Camille Sonrier, représentante des personnels permanents, (suppléante)

Céline Roux, intervenante danse

Jeremy Chmielarz, intervenant musique

Noluen Lebuhe, intervenante musique (suppléante)

Tess Duraz, étudiante musique

Jasmin Rivillon, étudiant-e musique

Maximilian Chazan, étudiant musique (suppléant)

Mathilde Pianfetti, étudiante musique (suppléante)

Leily Dubourg, étudiante danse

Lucie Aubert étudiante danse (suppléante)

Membres titulaires excusés

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, enseignement supérieur et recherche, Région Bretagne,

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne, *pouvoir à Stéphanie Carnet*

Réza Salami, conseiller municipal en charge du spectacle vivant

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2, *pouvoir à Pierre-Henry Frangne*

Membres suppléants excusés

Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Marc Clériveret, directeur du département musique
Maurice Courchay, directeur du département danse
Taoufik Ligali, responsable administratif et financier
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
Elise Lebreton, Région Bretagne
Thierry Le Nedic, Région Bretagne
Juliette Godier, Région Bretagne
Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire
Maria Richardot, Conservatoire de Rennes
Thomas de Moucheron, directeur de la Culture, Région Pays de la Loire
Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire
Emilie Taghersout, ville de Nantes

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle.

Françoise Rubellin rappelle le travail du groupe technique du 27 novembre 2024, en amont du conseil d'administration. Puis la présidente informe d'un courrier de la Région Pays de la Loire reçu par Catherine Lefaix-Chauvel et Françoise Rubellin du maintien de sa contribution en 2025 et de l'engagement d'une procédure de retrait de l'EPCC en vue de 2026.

L'ordre du jour de ce conseil d'administration se voit modifié en fonction de cette annonce.

Questions diverses à poser en fin de CA de la part des participants

Tristan Jezequel-Coajou fera part d'une remarque concernant la délibération liée à la prévoyance pour les agents permanents.

I - COMPTE RENDU

- Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 20 septembre 2024.

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 20 septembre 2024 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité moins trois abstentions

II - DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses en investissement 2025 jusqu'à adoption du budget primitif 2025

Alain Gabriel explique que la situation fait écho au contexte national avec l'anticipation d'éventuels besoins en investissement en attendant le vote du prochain budget.

Cette délibération est nécessaire pour permettre d'assurer la continuité.

Adoption à l'unanimité

- Admission en non-valeur

Alain Gabriel indique que cette délibération concernant les créances sur lesquelles on ne peut plus agir (cas de décès d'une personne, personne résidant à l'étranger, sommes minimales) autorise à arrêter les poursuites car les sommes sont trop difficiles à recouvrer.

Adoption à l'unanimité

- Souscription à un contrat de prêt – ligne de trésorerie

Alain Gabriel explique la nécessité de cette ligne de trésorerie. Le fonds de roulement (réserves dont Le Pont Supérieur dispose) doit être suffisant pour pouvoir payer les dépenses alors que les recettes tardent à arriver.

Au vu des déficits en 2022 et 2023, le fonds de roulement a baissé sensiblement. Fin 2023 il représentait 18

jours de frais réels décaissables alors qu'un minimum de 60 jours est recommandé. Si les recettes ne rentrent pas de manière fluide, face à une difficulté de trésorerie, cette ligne permet alors de palier à ces retards. L'activation de cette ligne de trésorerie engage le paiement d'intérêts, uniquement lorsque celle-ci est utilisée. Sa souscription représente une solution prudente.

Adoption à l'unanimité

- Mise à jour des tarifs de formations initiales pour les étudiants uniquement

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis plusieurs années et au vu du contexte inflationniste, Catherine Lefaix-Chauvel propose de les rehausser en ajoutant une option : celle de prévoir des frais annuels complémentaires de scolarité lorsqu'un même diplôme est préparé dans deux domaines différents (complément de 150 euros à payer). La mise à jour de la tarification pour les étudiants boursiers par échelons a été également réalisée.

Maximilien Chazan demande si cela concerne les étudiants en musiques traditionnelles (par exemple chant/bombarde ou chant/musiques celtiques).

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront de façon pour tous les cas à partir de la prochaine rentrée en septembre 2025.

Adoption à l'unanimité

- Mise à jour des tarifs de formations professionnelles

Catherine Lefaix-Chauvel présente une mise à jour avec une proposition de tarification à l'heure pour la formation professionnelle continue au diplôme d'État musique au vu des nouvelles fiches RNCP organisées en blocs de compétences pour consolider les parcours.

Le Pont Supérieur aura la capacité de proposer de la facturation à l'heure pour les organismes de financement, réponse adaptée à un besoin de formation sur-mesure.

Adoption à l'unanimité

- Présentation du règlement d'orientations budgétaire 2025 (ROB)

Catherine Lefaix-Chauvel expose l'élaboration du ROB 2025 qui repose sur 2 piliers : l'observation de la réalisation du budget 2024 d'une part et les perspectives pour l'année 2025 d'autre part.

- Concernant la rétrospective de l'année 2024 :

Pour la 3ème année consécutive, le budget a été tenu, puisque à ce stade est envisagé un résultat net prévisionnel de 62 800 euros. Ce résultat relève d'un défi puisqu'au moment du vote du budget prévisionnel en janvier 2024, il était difficile de savoir si l'objectif pourrait être atteint.

Cela a été possible par l'effet combiné de plusieurs éléments :

- le niveau d'exécution du budget pédagogique et artistique a été respecté par les directeurs de département, Maurice Courchay pour la danse, Marc Clériveret pour la musique. Catherine Lefaix-Chauvel tient à les remercier publiquement devant le conseil d'administration et l'ensemble des personnes ici rassemblées.

- l'hypothèse prise lors du BP 2024, celle du non-remplacement des agents permanents en cas d'arrêt maladie, a strictement été appliquée sans conséquence sur le fonctionnement grâce à l'absorption d'une partie des missions des agents absents par celles et ceux en poste. Catherine Lefaix-Chauvel les en remercie personnellement et publiquement.

- l'abondement exceptionnel de la contribution du ministère de la Culture à hauteur de 25 000 euros

- le versement inattendu et exceptionnel des fonds non fléchés de la taxe d'apprentissage d'un montant de 10K euros.

Tout ceci est venu se cumuler avec une très bonne maîtrise des dépenses de façon générale.

- Concernant les perspectives pour l'année 2025

En travail étroit avec le responsable administratif et financier, la directrice générale propose d'élaborer un budget prévisionnel 2025 à la baisse de 2,15% (soit 56,7K) par rapport au BP 2024.

Cette diminution s'explique notamment par des recettes en baisse notamment avec la diminution de l'excédent reporté et la non-reconduction des crédits de potentiel appel à projet (exemple CulturePro) et ceux du

programme 361 du ministère de la Culture (exemple les aides à la mobilité internationale)

L'équilibre pourra être atteint de façon prévisionnelle sur la base d'un scénario qui reprend plusieurs hypothèses. Celles-ci sont présentées p.14 du rapport d'orientation budgétaire avec la première d'entre elles s'agissant des recettes :

- la reconduction à l'identique des contributions statutaires de l'État et des deux régions
- s'agissant des dépenses, la première hypothèse retenue est celle du gel du recrutement suite à la fin d'un CDD prévu le 31 mars 2025. Il s'agit du poste de responsable des cursus artistiques musique.

En conclusion, il est proposé à ce stade une trajectoire à la baisse pour la quatrième année consécutive, de 2,15% soit 56 700 euros pour ce BP 2025, pour un montant total global de 2 578 484 euros.

Le débat est ouvert.

Alain Gabriel réagit aux prévisions annoncées qui semblent prudentes au regard de la situation actuelle et encourage dans cette voie de maîtrise des dépenses. La dégradation du fonds de roulement est contenue. Les orientations envisagée paraissent prudentes.

Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'elle n'a pas pris en compte l'augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale CNRACL prévue par le projet de loi de financement 2025 de la sécurité sociale.

Marc Clériveret prend acte des efforts sur gestion du budget. Il regrette le gel d'un CDD, ce qui revient à détruire au lieu de consolider ce qui a été construit.

Adoption à l'unanimité

- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Catherine Lefaix-Chauvel explique que la prise en charge, sous forme de participation au financement, fait partie des obligations de l'EPCC pour les agents.

La nouvelle proposition de contrat groupe du CDG44 est à adhésion obligatoire avec une participation employeur à hauteur de 50%. Compte tenu du périmètre financier de la collectivité, la directrice générale a décidé de ne pas y adhérer et de proposer aux agents un contrat labellisé auquel l'employeur participera financièrement à hauteur de 14 euros. Cette option évite à ce stade un surcoût évalué pour le Pont Supérieur à 5 000 euros.

Suite à cette proposition de délibération Tristan Jezequel-Coajou annonce qu'il votera contre, la majorité des agents souhaitant adhérer au contrat groupe du CDG44. Cela nécessite un débat en interne. Les représentants de tous les personnels permanents recommandent un échange entre agents, direction et conseil d'administration.

Catherine Lefaix-Chauvel en tant que directrice générale précise que cette option proposée au vote du conseil d'administration permet de ne pas placer l'employeur en situation d'illégalité (obligation réglementaire au 1^{er} janvier 2025).

Maurice Courchay précise que si cette décision est prise, les agents devront contractualiser de façon individuelle, entraînant une augmentation très importante de la cotisation (x3 ou x4). En conséquence, certains renonceront et se trouveront en situation de précarité sur le plan de la protection. Camille évoque la possibilité d'augmenter la participation employeur pour compenser le surcoût pour les agents.

Une autre délibération pourrait être proposée lors du prochain conseil d'administration le 6 février 2025.

Adoption

8 abstentions, 1 contre

- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Il s'agit d'un état des lieux en matière d'hygiène et sécurité au travail, qui permet de planifier des actions et de sensibiliser les agents à la prévention des risques professionnels. Sa mise à jour est obligatoire.

Adoption à l'unanimité

- Courrier de la Région Pays de la Loire, daté du 26 novembre 2024, annonçant une procédure de retrait de l'EPCC en vue de 2026, reçu par la présidente et la directrice générale.

Françoise Rubellin introduit Isabelle Leroy, première vice-présidente du Pont Supérieur depuis le 20 septembre 2024, Béatrice Macé étant la deuxième vice-présidente.

Isabelle Leroy salue l'ensemble des membres du conseil d'administration. Comme évoqué par téléphone auprès de Catherine Lefaix-Chauvel, ainsi que de Béatrice Macé, la Région Pays de la Loire fait face à une situation inédite et brutale qui impose de faire des réductions budgétaires à hauteur de 100 millions d'euros. Le choix a été fait de préserver une enveloppe d'investissements, tout en se recentrant sur les compétences obligatoires : transports/rénovation/réhabilitation et construction de lycée. Il est important de préserver les engagements de la Région pour 2025, l'enveloppe de 300 000 euros est donc allouée au Pont Supérieur.

Pour l'avenir, les textes législatifs gérant la coopération des membres d'un EPCC stipulent que le retrait doit être annoncé avant le 1^{er} avril pour l'année suivante. Cette procédure nécessite un passage en commission permanente au Conseil Régional de février 2025.

Isabelle Leroy souhaite travailler dès le début de l'année 2025 avec l'État, la Région Bretagne et le Pont Supérieur pour envisager les différents scénarii de sorties positives et leurs conséquences, à présenter à la présidente de Région afin de statuer définitivement.

La présidente prend acte de cette déclaration. L'EPCC étant le résultat d'une construction depuis 14 ans d'un établissement bi-site Bretagne-Pays de la Loire, ce retrait pose des questions structurelles et géopolitiques. Les conséquences sont multiples et touchent aussi bien les nombreux partenaires (Universités, villes, Régions) que les étudiants.

La présidente propose un tour de parole pour s'exprimer.

La parole est donné à Béatrice Macé qui aurait souhaité que l'État s'exprime en premier pour connaître sa position, l'enseignement supérieur constituant une compétence de l'État.

Ce retrait de la Région Pays de la Loire intensifie la situation financière fragile dont Françoise Rubellin faisait état. Béatrice Macé souhaite voir rapidement Le Pont Supérieur avec la région Pays de la Loire et l'État pour travailler ensemble dès janvier 2025, réaliser un état des lieux des incidences et imaginer des schémas envisageables pour maintenir le projet. Il est difficile de prendre une décision si l'analyse à la fois globale et détaillée sur le sujet n'est pas réalisée.

Thierry le Nedic prend acte de la décision de la Région Pays de la Loire. A ce stade, il est impossible de prendre position pour la Région Bretagne. L'idée est de se projeter pour mesurer les impacts. Les préoccupations sont à court et moyen termes. Certaines relèvent de la structuration même de l'établissement dont il était nécessaire de s'interroger sur le bien-fondé historique (fin d'un cycle sur le modèle économique de l'établissement).

Isabelle Leroy demande d'évaluer les scénarii dans leurs impacts de manière très détaillée afin de prendre une décision éclairée pour 2026 et les années suivantes.

La parole est donnée à Maximilien Chazan pour lire un extrait d'une lettre adoptée à l'unanimité par la communauté étudiante de Rennes. Elle est jointe en annexe dans son intégralité au compte-rendu de ce conseil d'administration.

Françoise Rubellin relève le risque de rupture des parcours de formations et la transversalité et diversité des esthétiques musicales au Pont Supérieur.

La parole est donnée à Céline Roux, qui accueille positivement la proposition des deux mois de travail pour essayer de trouver des solutions pour la suite. Elle souligne que Le Pont Supérieur dispense la formation professionnelle continue, en lien avec les compétences régionales, prend en charge la préparation à l'EAT (examen d'aptitude technique) et s'inscrit dans une dimension de recherche. En musique autant qu'en danse, Le DE conduit à un métier (100% d'employabilité au sortir du DE) et représente un apport de TVA pour la Région. La plupart des étudiants diplômés s'installent en Pays de la Loire et Région Bretagne. Le Pont Supérieur ne doit pas être vu comme un établissement qui coûte mais un établissement qui peut apporter des plus-values culturelles, artistiques et intellectuelles et constitue également un réseau économique tissé pour que les étudiants puissent mener à bien leur projet professionnel.

La parole est donnée à Anne Gérard. Les deux conseils régionaux étant parties prenantes à égalité dans l'établissement public, il était important de pouvoir entendre Béatrice Macé. La loi a conforté le rôle des régions par rapport à l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une politique partagée. L'État n'est pas là pour remettre en question la libre administration des collectivités territoriales et juger de leurs choix. Le Pont Supérieur est important et l'État est attaché à l'enseignement de la musique et de la danse, il sera vigilant dans l'accompagnement de l'établissement en 2025. Anne Gérard souligne les efforts faits pour réduire les dépenses dans un contexte d'inflation générale. Elle salue le travail mené par l'équipe et l'engagement de la présidente et de la directrice générale.

Sur la question financière, il est nécessaire de se projeter dans un an pour accompagner et soutenir l'établissement techniquement et humainement le mieux possible.

Maximilien Chazan intervient pour préciser que le Diplôme d'État en danse est obligatoire pour l'enseignement professionnel.

Françoise Rubellin ajoute qu'en région Pays de la Loire, il manque d'intervenants en danse et en musique pour l'enseignement artistique et les actions AEC (éducation artistique et culturelle) d'où l'importance de les former.

Leïly Dubourg alerte sur le nombre restreint de centres de formation au Diplôme d'État en danse (Nantes, Lille et Toulouse) dont le nombre de places sont limitées.

Jeremy Chmierlarz fait remonter la parole des intervenants musique qui sont inquiets pour la suite. En effet depuis quelques années, à l'annonce des réformes, des adaptations pédagogiques ont été mises en place pour accompagner les étudiants dans la conjoncture actuelle. Pour certaines disciplines comme la pratique vocale, la question de pouvoir continuer à accueillir des étudiants se pose.

Emmanuelle Bousquet au nom de Nantes Université s'inquiète de ces prises de position et ces baisses de subventions annoncées au Pont Supérieur et en général dans la culture. Aujourd'hui l'enseignement supérieur est touché. Elle revient sur les « sorties et baisses drastiques » de la contribution de la Région évoquées par Isabelle Leroy, et espère qu'en 2025 on parlera de « non-baisse et de maintien » pour une école qui amène à l'excellence sur la région.

Françoise Rubellin redonne la parole à Isabelle Leroy qui rappelle le maintien de la contribution en 2025 ainsi que son souhait de travailler ensemble les 2 prochains mois sur les conséquences et hypothèses de sortie pour pouvoir statuer sur 2026. Il faut évaluer le modèle économique de la structure.

Béatrice Macé quitte la réunion et se tient à disposition pour travailler ensemble en ce début d'année 2025.

Le budget de la culture a été voté sans augmentation à la Région Bretagne.

Thierry le Nedic rappelle l'historique du Pont Supérieur, qui était un syndicat mixte de coopération (Cefedem Bretagne Pays de la Loire) co-financé par l'État et dispatché sur deux sites d'enseignement Nantes et Saint Briec. Suite au processus de Bologne qui a réformé l'enseignement supérieur et parallèlement en France au diplôme LMD, il a été demandé aux structures qui formaient les futurs enseignants et artistes de réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement de l'enseignement supérieur, notamment au niveau des structures juridiques. L'établissement a été créé, en regroupant les formations musique et danse, le Théâtre National de Bretagne et le CNDC d'Angers devaient rejoindre l'EPCC. Le fondement même de l'implication des deux régions permet à l'ensemble des établissements sur le territoire de bénéficier des ressources humaines compétentes pour mener à bien cette mission essentielle d'enseignement artistique sur le territoire.

Françoise Rubellin invite les représentants des villes à s'exprimer.

Benoit Careil est arrivé en 2014 au Pont Supérieur. La ville de Rennes est attachée à ce que les parcours des artistes et ceux qui se destinent à l'enseignement soient complets sur le territoire. La ville de Rennes a mis à disposition des locaux neufs construits spécifiquement pour le département musique du Pont Supérieur dans l'enceinte du Conservatoire. Il y a un besoin d'artistes qualifiés pour l'opéra, l'orchestre. Cette jeunesse participe à la vie culturelle du territoire. Le principe des financements croisés semble évident, chacun trouvant son intérêt à soutenir ce type d'établissement.

Michel Cocotier rappelle que cette décision brutale vient fragiliser un écosystème culturel qui a des interactions. Il est circonspect sur cette posture de travail de deux mois face à une construction de quatorze ans. Concernant le département danse, hébergé par la ville de Nantes qui a investi dans le bâtiment quasiment exclusivement à l'usage du Pont Supérieur, la ville identifie les impacts positifs sur le territoire et pour l'économie du spectacle vivant. La structure de formation professionnelle permet de pourvoir des formations de professeurs sur les territoires de proximité nantais et au-delà, le besoin étant réel en centralité et en situation péri urbaine. L'outil permet également de promouvoir l'insertion professionnelle des étudiants du Pont Supérieur en interaction avec l'écosystème local, ce qui génère de l'emploi aux artistes. La ville de Nantes restera un membre de l'EPCC et continuera à travailler à la pérennité dans le modèle coopératif actuel tout en étant assez interrogatif sur la proposition d'Isabelle Leroy.

Françoise Rubellin ajoute que le Pont Supérieur a des impacts positifs sur les jeunes, la formation et l'emploi.

Elle donne la parole à Pierre Henry Frangne qui craint, comme Michel Cocotier, que deux mois de concertation, ne soit pas suffisants. Cette décision unilatérale de la Région Pays de la Loire contraint le Pont Supérieur à une restructuration complète et si toutes les institutions sont dans cette même difficulté, la solidarité voudrait qu'on réfléchisse ensemble au rééquilibrage budgétaire et à la pensée pour le futur des étudiants déjà engagés. Le conseil d'administration doit prendre des dispositions pour penser ces deux mois. Pierre-Henry Frangne s'interroge sur la manière dont va être menée la concertation et par qui.

Françoise Rubellin estime qu'un regard neuf, objectif, pour rebâtir, redresser la situation est nécessaire.

Franck Nicolon du groupe l'écologie ensemble, apporte sa lecture car le mouvement dans lequel s'inscrivent les restrictions budgétaires annoncées par la majorité régionale des Pays de la Loire est une vision politique. L'économie solidaire et sociale est attaquée (culture, sport, égalité femmes/hommes, environnement). Le budget national n'est pas connu à ce jour, Anne Gérard a précisé qu'il n'y a pas de chiffrage consolidé par rapport à ce qui est demandé aux différentes collectivités locales. D'autres régions ont été plus prudentes et ont choisi de sanctuariser la culture. Ce qui se passe avec le Pont Supérieur est un contre sens économique et social : pour 1 euro investi dans la culture 7 euros sont créés pour les territoires. Pour la méthode, cette décision est faite dans la précipitation. La proposition de discuter est évoquée mais après la prise de décision. Il souligne un problème de cohérence et de méthode. Les deux mois doivent être utilisés pour constituer un cahier des charges pour préparer l'avenir et mesurer l'impact réel pour le Pont Supérieur et tout l'écosystème autour.

Maximilien Chazan ajoute que les étudiants doutent quant à la faisabilité d'une refondation en deux mois. Pour réagir à l'intervention de Franck Nicolon, Maximilien Chazan observe que la vision très politisée des étudiants revêt une forme de mépris de la part de Christelle Morançais. Une pluralité d'opinions est respectée, l'importance est donnée à la libre expression de chacun.

Françoise Rubellin passe la parole à Tristan Jezequel-Coajou et Camille Sonrier, représentants des personnels permanents, qui révèlent une forme d'inquiétude au sein des personnels, la baisse d'activité impliquant une réduction du personnel et des changements de missions au sein des postes pour les agents. Au nom des inquiétudes sur l'avenir, des décisions sont déjà prises comme le gel du poste de responsable des cursus artistiques au département musique.

Catherine Lefaix-Chauvel, précise que si on ne dispose en effet que de deux mois, les questions principales auxquelles il faut répondre sont :

- Décider du recrutement ou non pour la rentrée 2025/26.
- Mesurer la réalité des besoins financiers pour résoudre le risque de rupture de parcours pour les étudiants engagés et qui, pour certains, sortiront en 2028.

Ce courrier représente une opportunité d'interroger le modèle, le projet.

Elle préconise la réalisation d'une étude par un cabinet extérieur conseil sur 2 volets :

- Mesurer les impacts de la déconstruction de l'EPCC bi régional.
- Proposer des scénarii possibles pour un autre projet qui répondra au mieux aux besoins de formation et à la réalité de l'insertion professionnelle .

Catherine Lefaix-Chauvel ne dispose ni de la compétence, ni du temps, ni de l'objectivité nécessaire.

Céline Roux en tant que représentante des personnels vacataires, insiste sur la nécessité de savoir rapidement si leurs postes sont maintenus ou non. Elle mentionne le fait que certains d'entre eux n'ont pas été augmentés depuis plus de 10 ans et ajoute que la compétence des enseignants est reconnue au niveau national.

Françoise Rubellin suite à cette intervention très factuelle, en profite pour remercier tous les vacataires qui contribuent à faire du Pont Supérieur un établissement d'excellence reconnu au niveau national.

Maurice Courchay ajoute que le 21 novembre 2024 la CPCI interministérielle a acté le passage du Diplôme d'État de professeur de danse au niveau 6 de la certification professionnelle (180 ECTS). Il a piloté dans ce cadre depuis 3 ans le groupe de réflexion au sein de l'ANESCAS qui a proposé les nouveaux textes publiés au journal officiel.

Thomas de Moucheron rappelle que la décision est difficile à prendre face à une situation budgétaire inédite avec l'effondrement des recettes dont bénéficient la Région. La collectivité a fait le choix de se recentrer sur des compétences obligatoires dont elle est la seule à assumer la charge financière. Ce n'est pas une remise en cause de la grande qualité du travail et la reconnaissance des diplômes, l'effort de responsabilité dans la gestion de l'établissement est salué. Le Pont Supérieur est un « objet singulier ». Il y a à la fois une compétence d'État mais aussi une coopération qui s'est construite historiquement. On voit bien que le retrait de la Région Pays de la Loire (qui représente environ 14% des subventions) fragilise l'ensemble d'un modèle économique qui portait déjà en lui comme évoqué certaines fragilités. La Région se mettra rapidement à disposition dans le groupe de travail pour regarder ensemble les impacts, se mettre d'accord sur les mesures d'urgence prioritaire (continuité pédagogique) et proposer le travail d'AMO pour aider à prendre du recul.

Anne Gérard rappelle que l'État soutient de manière forte et absolue le Pont Supérieur aussi dans cette configuration interrégionale. Concernant la construction des EPCC, elle reconnaît la difficulté de travailler sur plusieurs sites malgré la richesse de travailler en réseau. Elle ne peut s'engager sur le budget 2025 et reste attentive à la proposition de la directrice générale concernant le souhait d'avoir un regard extérieur. La demande d'un audit a un coût, une réponse collégiale doit être apportée à cette question. L'inspection de la création artistique peut accompagner sur l'évolution. Elle remercie Thomas de Moucheron pour la précision de son intervention et sa proposition d'accompagner le Pont Supérieur. Le modèle économique de l'enseignement supérieur culture n'est pas remis en cause, une formation exigeante accessible à tous les jeunes, nécessaire pour former de nouveaux professeurs, sera public. L'établissement le Pont Supérieur est essentiel. Il est nécessaire de travailler ensemble de façon responsable pour faire évoluer le modèle de ce double site.

Françoise Rubellin repose la question du recrutement pour la rentrée septembre 2025. Le Pont Supérieur étant une commande du ministère de la Culture, elle compte sur la région Bretagne, la Région des Pays de la Loire et l'État pour penser à la reconstruction de l'établissement.

Franck Nicolon propose de demander le financement de l'étude pour mesurer l'impact, se projeter dans l'avenir, par la Région Pays de la Loire.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Report de ces points au prochain conseil d'administration du 6 février 2025 :

- Informations sur les diplômes culture, réinscription au RNCP, nouveaux arrêtés DE musique, passage au niveau 6 pour le DE danse
- Information sur les lignes directrices de gestion 2024-2027

Catherine Lefaix-Chauvel insiste sur la position de la DRAC Pays de la Loire en tant que chef de file sur les premières semaines de 2025. Anne Gérard reprend les termes d'un travail collectif.

La présidente clôt le conseil d'administration.
La séance est levée à 16h25

Lettre des étudiant.es du Pont Supérieur - Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne-Pays de la Loire à l'attention des administrateur.ices :

Le jeudi 5 décembre, Catherine Lefaix-Chauvel annonçait aux étudiant.es du Pont Supérieur, par la voie de leurs représentant.es au Conseil d'Administration, l'engagement d'une procédure de retrait de l'EPCC par la Région Pays de la Loire pour l'année 2026. Conformément aux annonces de Christelle Morançais, la Région met en œuvre une politique d'austérité sans précédent. Le gouvernement demande à la collectivité 40 millions d'euros d'économies, la dirigeante de la région en prévoit 100. La culture se voit alors amputée de 73 % de son budget.

Nous, étudiant.es du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne-Pays de la Loire, jugeons cette mesure inique, relevant d'une grave atteinte à la pérennité de notre formation et plus largement d'une attaque à l'encontre de l'enseignement artistique. Le retrait de la Région Pays de la Loire de l'EPCC met en péril l'existence même du Pont Supérieur pour les promotions à venir mais également les étudiant.es d'ores et déjà engagé.es dans la formation. Pour nombre d'entre nous, cette formation est l'aboutissement d'un parcours de plus de 12 années d'études artistiques, de pratique et de participation à des examens et des concours. Les étudiant.es laissé.es pour compte se verraient alors contraint.es à repasser par le circuit harassant de la sélection à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur, leur permettant de valider un diplôme déjà commencé. De la même manière, une réduction drastique des effectifs déjà en baisse enterrerait toute forme d'émulation, de coopération et d'entrée en réseau des étudiant.es au Pont Supérieur et signerait la mort artistique de l'établissement.

Aussi, la diversité des pratiques et la transversalité si longtemps portées par l'institution se voient menacées. Le master « Artistes des musiques traditionnelles », unique en France a déjà été contraint de ne pas recruter de promotion en 2024 pour des raisons financières. Il serait désastreux que son existence soit menacée pour des raisons comptables tant il est nécessaire pour créer et augmenter le champs de la connaissance dans sa singularité.

« Les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques concourent à la réalisation des objectifs et des missions du service public de l'enseignement supérieur, pour ce qui concerne la création dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, et aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche »

— Article L759-1 du Code de l'éducation

Les directeur.ices des conservatoires du Réseau 303 alertaient en octobre 2022 le Conseil d'Administration sur la nécessité de former de nouvelles personnes enseignant.es afin de les intégrer à leurs structures fragilisées par une filière en tension en raison d'un non-renouvellement générationnel et une faible attractivité de la profession (1400 euros net en début de carrière). Nous, étudiant.es et pour beaucoup d'entre

nous, professionnel.les engagé.es dans des missions d'éducation artistique et de représentation auprès de tous les publics, défendons une filière culturelle d'excellence, professionnelle, démocratique et solidaire. La décision brutale et unilatérale de la Région Pays de la Loire de se désengager de l'EPCC va à rebours de tous les engagements passés et des politiques de développement de la culture et de l'enseignement artistique spécialisé dans les territoires. Notre formation professionnelle, artistique et pédagogique, est essentielle afin d'assurer notre mission d'éducation et afin de faire face aux défis majeurs auxquels se confronte le secteur culturel. Parmi eux figurent l'inclusion, l'accès et la participation de toutes et tous à la culture, les luttes contre les discriminations, les violences pédagogiques et les violences sexuelles et sexistes.

Selon Christelle Morançais la culture serait « Le monopole d'associations très politisées, qui vivent d'argent public ». S'il est considéré comme politique de refuser que la formation des enseignant.es et des artistes de demain, que l'égalité femmes-hommes, que la solidarité soient dorénavant des variables d'ajustement, nous revendiquons cette politisation.

Nous, étudiantes et étudiants, appelons les administratrices et administrateurs à pallier le risque de rupture des parcours de formation des étudiants déjà inscrit.es, risque engagé par le retrait annoncé du Pont Supérieur de la Région Pays de la Loire et de sa contribution statutaire afin de défendre notre formation professionnelle et l'éducation artistique d'aujourd'hui et de demain.

Lettre co-signée par l'intégralité des étudiant.es du Pont Supérieur